

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL LOCAL DES PARENTS 13 MARS 2024

### Rappel de l'ordre du jour

1. Les TPS (toute petite section)
2. Bilan à 6 mois du nouveau règlement des activités péri et extrascolaires + retour du groupe de travail des parents
3. Appel à candidature d'un panel de parents pour la mise en place du nouveau portail
4. Conseil des enfants
5. Coopération internationale

Début de séance 18h50

### Liste des présents (33 participants)

#### Cabinet du Maire

Monsieur JEANDON, Le Maire

Madame BEUGNOT, adjointe au Maire, déléguée à l'éducation et à la réussite éducative.

Madame SDIRI, conseillère municipale, déléguée au périscolaire

Monsieur BERKANI, directeur adjoint au Cabinet

#### Direction de l'Education

Monsieur LARDY Vincent, DGA éducation, culture et sport

Madame LOSPIED, directrice de l'éducation.

Monsieur MAHTOUT, directeur adjoint,

Monsieur JOLY, responsable du service vie scolaire

Madame NOLOT, responsable du service entretien et restauration

Madame MARGEOT, responsable du service Enfance

Madame DIALLO, assistante administrative du service vie scolaire

Monsieur NOWACZYK Nicolas – DPPC

Madame PETIT Laëtitia - DRUSI

#### Parents élus : 16 étaient présents, représentants 11 groupes scolaires

Madame CHAUMONT Marie-Celine, élémentaire Châteaux

Madame Mme PONCEAU Alicia, maternelle Châteaux

Monsieur HOSSEINI Maroi, élémentaire Chemin Dupuis

Madame POUPARD Delphine, maternelle Chemin Dupuis

Madame EZONGA Sabrina, maternelle Escapade

Monsieur LARDON Guillaume, élémentaire Essarts

Madame BEDACIER Audrey, maternelle Essarts

Madame BRULARD Kathleen, maternelle Hazay

Madame KHNIBILA Naïma, élémentaire Linandes

Madame CHERQAOUI Rachida, élémentaire Petit Vent

Madame BOUZIANI Chehrazad, élémentaire Plants

Madame GUILLO Florine, élémentaire Plants

ROLLAND DE RENGERVE Leïla, maternelle Terroir

Madame ANDRIANARISOA Mahery, maternelle Touleuses

Madame DELAHAYE Alice, maternelle Village

## 1 . Admission à l'école maternelle des enfants de moins de 3 ans

C'est l'accueil des enfants avant la scolarisation classique de 3 ans. L'année prochaine, on intégrera les enfants qui sont nés en 2022.

Ce dispositif s'adresse aux enfants qui vivent dans un environnement particulier. **L'objectif est de favoriser leur socialisation en leur permettant d'avoir l'acquisition du langage et les règles de vie de l'école. Ce qui simplifie leur l'intégration en petite section de maternelle.**

### L'Education Nationale a fixé les critères d'éligibilités suivants :

- ❖ Familles en grande précarité.
- ❖ Familles monoparentales.
- ❖ Enfants présentant des carences éducatives repérées par les services sociaux et/ou les acteurs du monde éducatif.
- ❖ Familles éloignées de la culture scolaire.
- ❖ Enfant ne bénéficiant pas d'un mode d'accueil en dehors du domicile familial.

**Quatre classes sont dédiées au TPS dans les écoles pour 80 élèves au total, 20 places par classe dans les établissements suivants :**

- ❖ L'escapade,
- ❖ La Belle Epine,
- ❖ Le Bontemps
- ❖ Le Parc

Les enfants sont accueillis progressivement dans des classes dédiées dont les conditions d'accueil sont adaptées à leur âge. L'aménagement, le mobilier, les jeux et les jouets sont adaptés à leur besoins physiques et physiologiques. Les enfants sont admis selon des conditions spécifiques à leur âge.

Ils ne peuvent pas bénéficier de l'accueil périscolaire du matin et du soir, mais ils peuvent avec une adaptation progressive, bénéficier de la restauration collective, à partir du moment où les équipes éducatives ont identifié cette possibilité.

Toutes les familles peuvent faire une demande d'admission. Elles peuvent également être orientées par les partenaires sociaux et les directrices d'écoles.

Les demandes sont étudiées au mois de juin par la commission d'attribution composée des élus de la ville, des services de la collectivité, des représentants de l'Education nationale.

Il est également établi une collaboration avec les partenaires du territoire pour orienter les familles identifiées pour l'accueil de leur l'enfant dans le dispositif.

On vous présente ce dispositif car vous pouvez être des relais auprès des familles. On insiste bien que ce n'est pas prévu pour des enfants qui sont socialement intégrés et qui savent bien verbaliser. Si dans votre entourage vous voyez des personnes susceptibles d'être éligibles à ce dispositif, N'hésitez pas à les aiguiller auprès du Directeur de l'école.

**RPE :** Comment sont orientés les enfants ? Il y a peu de demandes à l'école de l'Escapade., la directrice de l'école dit que l'information de l'existence des TPS n'arrivait pas aux bons destinataires. Comment est diffusée l'information du dispositif ? Est-ce qu'en PMI les informations sont transmises aux familles.

Est-ce que les 80 places seront pourvues, Est-ce qu'on n'a pas de risques que le nombre de place diminue ?

**Réponse de la Ville :** 67 places actuellement. Nous ne faisons pas une large diffusion de cette information afin d'éviter d'avoir la candidature de toutes les familles de Cergy. Ce n'est pas l'objectif du dispositif des TPS, on va cibler uniquement les familles pour lesquelles le dispositif est bénéfique. « Ce n'est pas une garderie gratuite »

Lorsque des places sont attribuées en commission, on oriente les familles vers les directeurs des écoles retenues. Nous avons aussi des familles qui sont identifiées par les directeurs d'écoles qui nous les envoient directement.

Nous n'avons pas la volonté de remplir toutes les places, on sait qu'on peut aller jusqu'à 20 places par classe. Nous n'avons pas de risque que les places diminuent, le seul risque pourrait provenir de l'Education nationale qui décide à un moment donné, que le dispositif ne correspond plus aux besoins du territoire et ferme l'unité. Cela ne va pas arriver car on essaie de développer le dispositif dans les écoles qui en ont le plus besoin.

Une classe était initialement prévue à l'école des Genottes. Au regard, du nombre de places et des besoins du territoire, nous avons fait le choix de la mettre en place à l'école de la Belle Epine.

Nous avons eu en début d'année des difficultés pour trouver des candidats qui correspondaient au profil, mais au cours du premier trimestre, le problème a été résolu. Nous n'avons plus le risque de fermer un dispositif de TPS l'année prochaine.

**RPE :** En terme de transport pour les familles, avez-vous prévu une solution ou une sectorisation des élèves ?

**Réponse de la Ville :** Le transport est à la charge des familles, par contre, nous prenons la mesure de respecter le lieu de domiciliation des familles lorsque nous leur proposons une école.

Le dispositif est très coûteux, c'est pour cette raison que nous n'avons pas la possibilité de mettre en place une classe de TPS dans chaque école. Pour vous rassurer, les enfants en TPS regagnent en petite section leur école de secteur.

**RPE :** Ce n'est pas simple pour Les parents en recherche d'emploi et autres.

**Réponse de la ville :** On vise les enfants qui n'ont jamais quitté le domicile familial et qui sont en mode de garde à la maison. Le dispositif des TPS ne se substitue pas à l'organisation familiale. **L'objectif est de leur faire rencontrer d'autres enfants, et de**

travailler la socialisation et la préparation de l'entrée en petite section l'année suivante. Si on ne les intègre pas plus tôt, ils auront des difficultés à s'intégrer dans une structure classique.

La priorité est donnée au bien-être de l'enfant plutôt qu'aux organisations familiales même si on connaît leurs difficultés.

Quelques années en arrière, Les enfants des classes de TPS avaient une amplitude horaire de présence très élevée. Ils étaient présents de 7h le matin jusqu'à 19h le soir. Ce qui 'était contreproductif. Cette situation arrangeait les parents mais pas les enfants. A présent, nous privilégions l'intérêt de l'enfant.

## 2 - Bilan à 6 mois du nouveau règlement des activités péri et extrascolaires + retour du groupe de travail des parents

### Evolution du suivi des écarts des repas prévus et consommés

Au CLP du 06/03/2024, nous vous avons présenté l'évolution et les écarts des produits consommés, on a continué à établir une projection et le constat est que nous avons moins de perte de repas à la commande et moins de repas jetés. On reste sur une stabilité.

### La surfacturation

Concernant la part des familles surfacturées, La différence entre 2022/2023 et ensuite 2023/2024, on constate une légère augmentation des familles surfacturées pour le mois de janvier. On n'a pas constaté un phénomène d'augmentation réellement prégnante.

### Part des QF pour les familles surfacturées en 2022/2023 et 2023/2024

Le slide suivant présente la part des QF pour les familles surfacturées en 2022/2023 et 2023/2024. On vous a fait une extraction sur 2023/2024. Vous pouvez lire le graphique comme suit :

- Sur la période d'octobre 2022 à janvier 2023, 25% des familles surfacturées n'avaient pas fait calculer leur quotient familial,
- Sur la période d'octobre 2023 à janvier 2024, 26% des familles surfacturées n'ont pas fait calculer leur quotient familial.

A l'identique, on observe un comportement stable par rapport à l'année passée et depuis la mise en place du nouveau règlement des activités péri et extrascolaires. On s'est engagé à poursuivre l'analyse statistique dont vous avez ici les éléments.

Concernant la seconde partie, suite au CLP DU 06 mars, nous avons mis en place un groupe de travail constitué de parents élus pour émettre des propositions relatives au délais de réservation sur les temps péri et extrascolaires, mais également sur le taux de majoration qui était appliqué. Nous avons eu 3 rencontres sur 3 temps distincts.

Les parents ont produit une note à l'intention de M. Le Maire. Il est convenu qu'ils allaient la lire et la porter à la connaissance de M. Le Maire. Ce soir, c'est Monsieur LARDON, RPE qui va présenter la note. Ensuite suivra un échange avec Monsieur Le Maire

**RPE** : C'est M. LARDON qui présente la note au Maire. C'est le résultat du groupe de travail dont l'objet portait sur la modification du règlement des activités péri et extrascolaire, suite au nouveau dispositif mis en place le 01 octobre 2023.

Le contexte : afin de répondre à la mobilisation des parents d'élèves et la prise en compte de la pétition qui a recueilli 927 signatures, M. Le Maire a demandé la mise en place d'un groupe de travail avec les représentants des parents d'élèves pour émettre des propositions sur deux volets. Celui du délai de réservation pour l'inscription pour les activités péri et extrascolaires et celui du montant de la majoration. La condition est que les aménagements proposés n'impactent pas financièrement tant les utilisateurs que les cergysois. Après 6 mois d'utilisation du nouveau règlement, les RPE ont identifié des problématiques suivantes :

- + Des difficultés d'organisation des familles notamment pour les parents qui ont des horaires variables
- + Une charge mentale supplémentaire pour les familles
- + Une charge de travail supplémentaire pour les agents de la ville qui traitent les justificatifs
- + Des possibilités importantes de contourner les règles. Pour produire des attestations annuelles ou des attestations auto entrepreneur, les attestations de motif familial impérieux
- + La majoration à 100% impacte davantage les familles en difficultés sociales et en fracture numérique que celles initialement citées,
- + Des justificatifs qui doivent être envoyés le dernier jour du mois, une absence d'urgence de dernier jour ne peut être justifiée. Prenons le cas d'un enfant qui est malade le 30 ou le 31 du mois, les parents ne peuvent pas fournir de justificatif en temps et en heure
- + Un manque de coordination entre les services qui ont pour conséquence une différence de traitement entre les écoles, notamment lors de la mise en place du système
- + Des dérogations plus tendues entre la collectivité et les usagers qui a pour conséquence une perte de confiance
- + La mise en place de modification effectuée dans une temporalité inadaptée

La méthode utilisée a été celle d'un groupe de travail composé de 9 parents élus volontaires représentatifs de l'ensemble du territoire de Cergy. 3 rencontres de travail ont été organisées afin de proposer une évolution des règles. Nos propositions suite à ce groupe de travail nous ont conduit à faire des propositions qui sont juridiquement et techniquement faisables :

- ✚ Renforcer le rôle des Responsables périscolaires pour identifier des familles en difficultés, les sensibiliser et leur proposer un accompagnement dans les démarches de réservations
- ✚ Renforcer la communication en diversifiant les supports et les canaux de diffusion – (Capsule vidéos annonçant les changements,) Annonce sur le site de la ville des animations méridiennes
- ✚ Réduire le délai de réservation pour les activités périscolaires à 7 jours glissants au lieu de 14 jours actuellement
- ✚ Les membres du groupe de travail acceptent de maintenir le délai de réservation à 14 jours pour les périodes de vacances scolaires au regard des contraintes de recrutement du personnel
- ✚ Réduire la majoration de l'accueil d'urgence de 100% à 50% du tarif du quotient familial
- ✚ Modifier le délai de transmission des justificatifs jusqu'au 05 du mois suivant afin d'éviter que l'on ne puisse pas justifier l'absence d'un enfant malade au dernier jour du mois
- ✚ Appliquer ses modifications avec des éléments de communication adaptés

Les RPE souhaitent rappeler l'importance de la concertation avec les membres du CLP en amont des décisions importantes impactant les familles. Pour d'autres problématiques on serait intéressé pour constituer des groupes de travail, comme la refonte du calcul du quotient familial.

Je souhaiterais ajouter comme ce n'est pas mentionné dans la lettre, qu'on avait également proposé que le taux de surfacturation soit progressif, qu'il y ait une exemption les premières fois, mais ces propositions n'ont pas été retenues, le prestataire du portail famille nous ayant indiqué que ce n'est pas possible techniquement.

De mon point de vue, en tant que professionnel de l'informatique et compte tenu de l'évolution de l'industrie informatique, je suis étonné que ce genre de chose ne soit pas possible à mettre en œuvre techniquement. M. LARDON termine en remerciant la mairie, toutes les personnes qui les ont accueillies dans le cadre de ce groupe de travail.

### **Intervention du Maire :**

**Le Maire commence par remercier le groupe de travail pour le travail qui a été effectué. Il précise que la ville a tenu ses engagements**

**Groupe de travail** : Suite au CLP du 08 janvier 2024, nous vous avons proposé des réunions de concertation avec un nombre limité de représentants de parents d'élèves. Ce qui a été fait. Il y a eu trois réunions. Ceux qui ont participé à ces réunions ont admis qu'il n'y avait pas de blocage ou d'absence d'information pour que le travail puisse se faire dans de bonnes conditions. Je me réjouis qu'il y ait ce travail en commun.

### **Temps périscolaires**

#### **Temps méridien, accueil périscolaire du soir maternel et mercredi**

**Pour rappel, une des raisons pour lesquelles on était passé à 14 jours** : pour maintenir le coût de la prestation suite à l'augmentation imposé eu égard au contexte inflationniste, le

prestataire de service nous avait indiqué qu'il fallait passer à 14 jours de délais de réservation.

Les services de la ville ont mené une négociation avec le prestataire pour trouver une solution afin de réduire le délai de réservation comme vous l'aviez demandé. Ils ont réussi à trouver un compromis qui permet de passer sur un délai à 7 jours tout en évitant le gâchis alimentaire. De ce fait, nous avons répondu favorablement à votre demande.

### Décision :

- Délais de réservation de 14 jours à 7 jours glissants

### **Temps extrascolaire (vacances)**

Le 2<sup>ème</sup> point sur lequel nous étions d'accord, c'est qu'au-delà des 14 jours, il y a une conséquence sociale globale directe sur les agents. Faire venir un animateur à 7h30 le matin et lui expliquer qu'il doit repartir 8h car il n'y a pas suffisamment d'enfants n'est pas correct. Aucun salarié n'est prêt à accepter ces conditions de travail même s'il est vacataire.

### Décisions :

- Maintien du délai de réservation à 14 jours avant le 1<sup>er</sup> jour des vacances
- NB : pour le mois d'août, réserver avant le 17 juillet minuit

### **Majoration de 100% à 50% du tarif au QF :**

Autre élément sur les pénalités, on rejoint votre point de vue à 50%. Il y a eu tout un débat au sein de l'équipe municipale. Certains voulaient baisser le taux, mais je considère que ce sont des deniers publics, il faut responsabiliser les usagers. Lorsqu'ils commandent des repas qu'ils ne payent pas, cela pose un problème d'utilisation de l'argent public. Nous sommes d'accord que 50% de majoration est une solution intermédiaire.

### **Transmission des justificatifs :**

Nous avons bien entendu que les absences qui interviennent à la fin du mois entre le 29 et le 31 pouvaient poser un problème de justificatif. On accepte de décaler la transmission des justificatifs au 05 du mois suivant.

### Décision :

- ✚ Transmission justificatifs absences fin du mois décalée au 05 du mois suivant

### **Tarifification périscolaire :**

Autre point, Nous avons bouclé la tarification du périscolaire qui fera l'objet d'une présentation lors d'un prochain CLP. C'est un système assez complexe où chacun aura une tarification individuelle en fonction de ses revenus. Il n'y a plus un tarif, mais plusieurs tarifs. C'est un système nettement plus juste.

**Renforcer le rôle des Responsables périscolaire pour les familles en difficultés :**

Le Maire : Les Responsables périscolaires ont suffisamment de compétences pour accompagner les parents. C'est déjà le cas dans plusieurs établissements. Un accompagnement sera effectué pour les écoles ou ce n'est pas encore le cas,

**Communication**

- ✚ Mise en place des Capsules vidéos annonçant les changements les changements
- ✚ Annonce sur le site de la ville des animations méridiennes

**Communication adaptée** : vous avez indiqué que vous souhaitiez un renforcement de la communication. Globalement, nous envoyons des SMS systématiquement aux parents pour les informer des problèmes rencontrés. 4000 SMS ont été envoyés. **Je vous demande d'être plus explicite sur ce renforcement de la communication., la communication c'est quoi pour vous ?**

**RPE** : Le renforcement de la communication : Il y a des familles en fractures numériques, des familles allophones qui ont des difficultés à communiquer et à se faire comprendre ou à comprendre les choses. A l'école des Château comme au Chemin Dupuis, nous avons des responsables périscolaires extrêmement efficaces et pointilleux et soucieux de faciliter la vie des familles. Certaines familles ne savent pas qu'elles peuvent faire appel aux responsables périscolaires aussi bien au téléphone qu'en présentiel. Ce que j'avais proposé à Mme LOSPIED et Mme NOLOT c'est une communication visuelle, c'est-à-dire par vidéo pour expliquer aux familles comment ça fonctionne, quelles sont les modalités de réservations. Des petites vidéos. Ce serait diffusé sur le site de la ville ou bien sur le portail du périscolaire afin que ces informations flashent, soient facilement accessibles. Certes, ça a un coût mais les familles pourraient difficilement passer à côté.

Sur le nouveau portail du périscolaire, ce qui serait intéressant et nécessaire à voir, ce sont des communications en première page qui indique par exemple « panne du chauffe-plat, les enfants ont mangé un repas froid, etc. »

Le Maire : Des capsules vidéo seront faites, mais attention, quand les vidéos sont courtes mais dépassent la minute, elles ne sont pas visualisées. Les gens habitués aux réseaux sociaux passent moins d'une minute sur un tweet ou un post. Comment peut-on arriver à faire passer en moins d'une minute le message, c'est là le vrai sujet. On va essayer d'avancer sur ce point.

**RPE** : Vous avez annoncé sur le site, des animations pendant la pause méridienne. Voilà une information intéressante à communiquer.

**RPE** : Des parents qui ont collaboré directement avec vos équipes se sont rendu compte qu'il y a un gouffre entre ce que pensent certains parents et la réalité.

Une vidéo d'une minute peut être suffisante pour faire passer certains messages. Par exemple « Vous avez un souci, allez voir votre responsable périscolaire etc. »



**RPE** : En terme de communication, il y a ce qu'on appelle les temps « café parents ». Les enseignants de l'école du Terroir avec des jeunes en service civique ont pu aider quelques parents à utiliser BENELU (outil de com de l'EN)

**Réponse de la Ville** : Nous avons des associations qui réalisent des projets dans plusieurs écoles de la ville ; notamment dans le cadre de la cité éducative, Il y également la maison de quartier de Cergy Sud qui collabore avec des établissements scolaires, notamment l'école du Château pour des rencontres « café parents ». La majorité des écoles est demandeuse mais certains établissements refusent cette aide. Je suis d'accord pour soutenir ce type d'initiative.

**Les cafés parents créent du lien dans l'école et dans le quartier, C'est une action qui favorise l'accès au numérique. Si vous identifiez dans une école des besoins, n'hésitez pas à nous les remonter. C'est intéressant de travailler avec les Maisons de Quartier**

Il y a des cafés parents dans plusieurs écoles mais se pose le problème des parents qui ont des enfants en bas âge non scolarisés qui n'ont pas de moyens de garde. Nous sommes sur le temps scolaire. Nous ne pouvons pas mettre en place des haltes garderie car nous n'avons pas les moyens financiers. On a des capacités de faire pour des parents qui n'ont pas d'enfants en bas âges ou qui ont la possibilité de faire garder leurs enfants en bas âges.

Nous avons un très bon retour de ce dispositif, les parents sont relativement satisfaits. Nous avons l'exemple de la maison de quartier des Touleuses dont l'animateur famille, Valéry MIRE a été essentiel dans la réalisation de ce projet. Il a fait la com et connaît bien les familles.

Mais cela doit se faire avec l'accord de l'Education nationale, car les animations se passent pendant le temps scolaire. Tous les besoins ne sont pas couverts. On va passer le message en maison de quartier pour que les animateurs famille des maisons de quartier puissent déployer cet atelier dans les établissements de leur secteur

**RPE** : Dans notre école, ce sont les parents élus qui gardent les enfants.

**RPE** : Nous avons constaté un manque de cohérence dans les discours des agents de la ville. Personne n'était en mesure de répondre à nos questions. Il y a besoin de clarifier le processus.

**Réponse de la ville** : Le problème provient du fait que certains responsables périscolaires n'avaient pas tout compris du dispositif et d'un autre côté quelques agents de la DRUSI n'avaient pas la connaissance de tout le processus.

**RPE** : Le rôle du responsable périscolaire est très important, il est au centre de tout, c'est un interlocuteur privilégié des parents. Pourquoi ne pas imaginer que ce soit lui qui donne les informations aux parents.

**Réponse de la ville** : Le responsable périscolaire a plusieurs autres missions. Il ne peut pas tenir ce rôle. Une piste pour informer les familles des dysfonctionnements existants

serait de développer un groupe WhatsApp, c'est plus simple, mais la réglementation de la RGPD sur l'accès aux données personnelles limite la faisabilité.

Les informations peuvent être relayées par les parents élus, cela fait partie de leur rôle. Il ne faut pas oublier le rôle central des parents élus.

Si vous êtes d'accord, on peut expérimenter la communication ciblée en passant par le responsable périscolaire qui informe les parents élus. De leur côté, les parents élus relaient l'information aux parents

Je vous donne l'exemple d'une communication ciblée. Nous avons eu trois enseignants qui ont exercé leur droit de grève dans une école maternelle, ce qui a impacté le temps scolaire, la Direction de la communication a envoyé un SMS spécifiquement aux parents des trois classes concernées. Donc la communication ciblée sur le temps périscolaire de la restauration a été faite. Les parents concernés ont reçu spécifiquement une information.

### 3 - Appel à candidature d'un panel de parents pour la mise en place du nouveau portail

**OBJECTIF** : permettre de relever les points bloquant dans l'utilisation en amont du déploiement

Nous lançons un appel à candidature pour un panel de parents pour le nouveau portail famille. Il est actuellement déployé au service enfance et par la suite sur le service famille. Nous avons besoin de 10 parents élus volontaires pour :

- ✚ Tester l'ergonomie du nouveau portail en mai - code d'accès pour le test
- ✚ Travailler en double sur les deux portails. Nécessité de continuer à utiliser l'ancien portail pour réaliser les inscriptions – migration des données sur le nouveau portail. Les inscriptions dans le nouveau portail ne sont pas prises en compte
- ✚ S'engager à faire un retour au service informatique

C'est une demande qui sera envoyée par mail à tous les parents élus pour que ceux qui sont absents aujourd'hui puissent avoir l'information.

### 4 - Conseil local des enfants

Le Conseil Local des Enfants est un dispositif de participation visant à favoriser la citoyenneté des jeunes Cergyssois. Il est ouvert aux enfants âgés de 8 à 12 ans scolarisés les écoles de ville.

#### Modalités du dispositif:

- Elections organisées tous les deux ans dans chacune des 27 écoles élémentaires de la ville.
- Les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 peuvent tous candidater.
- Deux ou trois jeunes conseillers sont élus pour un mandat de deux années scolaires
- Les enfants se réunissent en moyenne deux fois par mois en commission plénière ou en sous commissions thématiques (sport, solidarité et développement durable)

#### Retro planning 2023-2024:

- Novembre / décembre : présentation du dispositif dans les écoles
- Janvier / février : Constitution des dossiers de candidatures
- Janvier / Mars : Organisation de la campagne
- Du 22 mars au 6 avril : Elections →
- Mai : Cérémonie d'investiture

- Mai / juin : journée d'intégration et démarrage des commissions

## 5 - Coopération internationale

Cergy, ville multiculturelle, s'est engagée depuis 2005 dans une politique internationale, dans l'objectif de promouvoir le dialogue entre les peuples, l'échange interculturel et l'enrichissement mutuel.

L'activité internationale de la ville se décline, avec des accords de coopération décentralisée signés en 2006 puis 2018, avec trois villes

- Saffa, située dans les territoires palestiniens
- Thiès, au Sénégal
- Hué, au Vietnam

### La coopération internationale dans le cadre scolaire

Depuis trois ans un projet de rédaction d'un conte est décliné avec les villes partenaires de Thiès, de Caen et les écoles de la ville (les Touleuses en 2022 et la Sébille en 2023).

Véritable travail de découverte d'un autre pays, les écoles candidatent et des enseignants se portent volontaires pour participer à ce projet.

C'est un moyen de l'appétence à la lecture. Les enfants sont fiers de découvrir leurs dessins dans un livre

Cette année, l'école des Linandes avait déjà un projet de coopération avec une école au Sénégal avec lequel il y avait un échange de correspondance. Elle s'est portée candidate pour étayer leur projet.